

Le 26 octobre 2017

**CIRCULAIRE CTOI
2017-086**

Madame, Monsieur

**RETOUR SUR LA PROPOSITION IOTC-2017-S21-PROPN-REV1 SUR L'ALLOCATION DES
OPPORTUNITÉS DE PÊCHE POUR LES ESPÈCES DE LA CTOI**

Lors de sa 21^e session, la Commission est convenue de reporter à plus tard la proposition IOTC-2017-S21-PropN-rev1 *sur l'allocation des opportunités de pêche pour les espèces de la CTOI* et de poursuivre ses délibérations sur l'allocation lors de la prochaine réunion du Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA).

Dans la Circulaire de la CTOI 2017-085, les CPC ont été informées que la réunion du CTCA se tiendra du 5 au 7 février 2018 aux Seychelles.

En vue de préparer cette réunion, la Commission a demandé aux CPC de faire part de leurs observations sur la dernière version de la proposition IOTC-2017-S21-PropN, en vue de la mettre à disposition pour informer les délibérations du CTCA.

À cette fin, veuillez trouver au lien suivant, les commentaires reçus sur la proposition IOTC-2017-S21-PropN-rev1, tels qu'elle avait été présentée lors de S21.

http://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2017/10/Comments_on_PropN_Rev1F.pdf

Cordialement,



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Distribution

IOTC Contracting Parties: Australia, China, Comoros, Eritrea, European Union, France (Territories), Guinea, India, Indonesia, Iran (Islamic Rep of), Japan, Kenya, Rep. of Korea, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mauritius, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, South Africa, Sri Lanka, Sudan, United Rep. of Tanzania, Thailand, United Kingdom (OT), Yemen. **Cooperating Non-Contracting Parties:** Bangladesh, Liberia, Senegal. **Intergovernmental Organisations, Non-Governmental Organisations. Chairperson IOTC. Copy to:** FAO Headquarters, FAO Representatives to CPCs.

This message has been transmitted by email only